

Conseil du Centre

79^e session, Turin, 27-28 octobre 2016

CC 79/3/3

POUR DÉCISION

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Proposition d'utilisation du solde de l'excédent 2015

1. Jusqu'à l'introduction d'un cycle budgétaire biennal en 2015, le Conseil était invité à se prononcer en octobre de chaque année sur la proposition d'affectation de l'excédent intégrée dans les propositions de programme et budget. L'excédent était alors utilisable à partir de l'exercice financier suivant. L'introduction du cycle biennal pose toutefois quelques problèmes pour l'affectation de l'excédent 2015 parce que la prochaine présentation officielle du budget n'aura pas lieu avant octobre 2017, et cet excédent ne pourrait pas être utilisé avant 2018. Un tel retard dans l'approbation de l'utilisation de l'excédent pourrait affecter la capacité du Centre à soutenir financièrement certaines activités de formation, ainsi qu'à innover ou à investir dans les infrastructures du campus, et ainsi assurer sa durabilité.
 2. En vertu de l'autorité qui lui est conférée par l'article III, paragraphe 5 du Statut du Centre, le Directeur du Centre a soumis au Bureau du Conseil le 17 mai 2016 une proposition d'utilisation de l'excédent 2015 (d'un montant de 1,387 million d'euros) en 2016. Cette proposition allouait 50 pour cent de l'excédent à des travaux d'infrastructure urgents liés à la formation et à la sécurité du campus et le solde aux programmes techniques. À la suite de la réunion, et à la demande du Bureau, cette proposition a été soumise par écrit, pour décision.
 3. Le Directeur a fourni au Bureau du Conseil des informations complémentaires en réponse aux demandes de clarifications sur le type, l'ampleur et le coût des travaux envisagés, ainsi que sur la pratique suivie par le Centre pour l'allocation du solde aux programmes techniques.
 4. Le Bureau du Conseil a approuvé l'allocation de 50 pour cent de l'excédent 2015 à des travaux d'infrastructure urgents liés à la formation et à la sécurité du campus, mais n'a pas trouvé d'accord sur la répartition proposée du solde entre les programmes de formation du Centre. Selon la répartition proposée, les programmes des activités pour les employeurs et les travailleurs recevraient 346 750 euros, et les sept autres programmes techniques se partageraient les 346 750 euros restants. De la sorte, le statut spécial des programmes des activités pour les employeurs et les travailleurs serait reconnu, et les autres dimensions de l'Agenda du travail décent se refléteraient elles aussi dans les activités du Centre.
-

-
- 5. Le Conseil est invité à approuver l'allocation d'une somme de 346 750 euros provenant de l'excédent 2015 aux programmes des activités pour les employeurs et les travailleurs, ainsi que l'allocation d'une somme de 346 750 euros, provenant elle aussi de l'excédent 2015, aux autres programmes de formation du Centre.**

Point appelant une décision: paragraphe 5.

Turin, août 2016.
